

La Mutualité en Guadeloupe

Des tontines aux mutuelles

En Guadeloupe, comme dans d'autres territoires lointains administrativement rattachés à la France, les organisations mutualistes présentent des particularismes liés à l'histoire, aux traditions locales de solidarité, et à des problèmes sanitaires et sociaux inconnus en métropole. Si les directives de Bruxelles font l'objet de bien des résistances sur le continent, leur application stricte semble relever de la chimère dans cette « région ultrapériphérique » de l'Union européenne... Un terme qui prend tout son sens aux Antilles.

Le 4 novembre 1493, Christophe Colomb jette l'ancre devant Calaoou çæara, ce qui signifie « l'île aux belles eaux » en kalina, la langue parlée par les Indiens Caraïbes qui peuplent alors l'archipel⁽¹⁾. Colomb rebaptise l'île Guadeloupe, du nom d'un monastère espagnol. En 1635, la Compagnie française des Isles d'Amérique s'installe et, avec elle, démarre l'économie de plantation fondée sur l'utilisation d'une main-d'œuvre servile. Le peuple caraïbe est rapidement exterminé ou presque, après une résistance farouche, par les armes et les maladies, et les survivants déportés en 1641 sur l'île voisine de la Dominique.

Le commerce triangulaire règne ensuite sur l'Atlantique, arrachant des millions d'Africains à leur terre natale. Dans la seule île de la Guadeloupe, la France importera environ 290 000 esclaves entre 1650 et 1850.

A partir de 1664, le développement économique de la Guadeloupe se poursuit sous l'autorité de la Compagnie des Indes occidentales, fondée par Colbert. Les planteurs s'enrichissent de la culture de la canne à sucre, du café, du cacao, des épices et du coton. Lorsque la Compagnie est dissoute en 1674, la Guadeloupe devient une colonie française.

(1) La Guadeloupe semble avoir été peuplée auparavant par différents peuples amérindiens : les Ciboneys (3500 avant J.-C.) puis les Huécoïdes (vers 700 à 500 avant J.-C.) et les Arawaks (de 300 avant J.-C. à 700 après J.-C.). Arrivèrent ensuite, un peuple provenant de l'Orénoque, les Caraïbes, redoutables guerriers, qui vont conquérir toutes les petites Antilles en exterminant sur leur passage les premiers habitants connus. Selon certaines sources, au cours de leurs raids contre les Arawaks, les Caraïbes épargnèrent cependant les femmes pour les conserver « à des fins personnelles ». Ce qui aura pour conséquence que les premiers colons eurent la surprise d'entendre parler deux langues distinctes chez les mêmes Indiens : la langue caraïbe pour les hommes et l'arawak pour les femmes.



© Photos : P. Toucas

△ A Pointe-à-Pitre, le marché.

Le Code Noir, publié en 1685 par Colbert, fixe le statut juridique des esclaves. Dépouillés de leur identité africaine, ceux-ci sont considérés comme des biens meubles.

Une première fois, la Révolution abolit l'esclavage en 1794... Mais Napoléon Bonaparte le rétablit en 1802.

Malgré les révoltes sporadiques d'esclaves et la progression des idées anti-esclavagistes dans

